

# Inf'Auzouville

## Thé dansant du club des bons amis

Le 15 avril l'orchestre de Patrick Perdrix et ses musiciens a décliné un répertoire d'airs très variés pour le plus grand plaisir du public de danseurs venu nombreux à cette après-midi organisée par le club des bons amis. La soirée s'est prolongée autour d'une assiette anglaise, suivi d'un dernier tour de piste pour les plus acharnés.



## Délibérations du conseil municipal

séances des 15 janvier et 19 février et 10 avril 2018

### **Intégration des Zones d'Activité Economique (ZAE) des Cambres sise à Anceaumeville, Zone d'Activité Economique n°3 des Portes de l'Ouest ( ex Sidero) sise à St Jean du Cardonnay et Zone d'Activité Economique n°5 des Portes de l'Ouest ( ex Sidero) sise à St Jean du Cardonnay**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit le transfert à la communauté de commune des ZAE communales répondants aux critères suivant:

- Zone aménagée et viabilisée par la collectivité. Ces zones reflètent l'initiative de la collectivité en vue d'aménager des terrains et des bâtiments.
- Zone qui fait l'objet d'une cohérence d'ensemble et d'une continuité territoriale.
- Zone orientée vers l'accueil d'activités économiques de nature « industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », regroupant plusieurs établissements et entreprises.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le transfert des zones à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

### **CCICV. Modification statutaire – compétences facultatives**

Le conseil municipal accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin pour y ajouter des items non obligatoires de la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La compétence GEMAPI inscrite dans les statuts de la CCICV concerne:

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Les Items non obligatoires de la compétence GEMAPI concernent les missions suivantes, énumérées à l'article L.211-7 du code de l'Environnement

- gestion des eaux pluviales, ruissellements lutte contre l'érosion
- dispositifs de surveillance
- animation, concertation

### **Approbation du compte administratif 2017 et affectation du résultat**

Le conseil approuve le compte administratif 2017 arrêté comme suit :

Recettes de fonctionnement	516 096,88 €	compte tenu du résultat 2016 de 73 987,47 €
Dépenses de Fonctionnement	414 906,00 €	
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>101 190,91€</b>	
Recettes d'investissement	138 086,98 €	
Dépenses d'investissement	121 300,52 €	compte tenu du résultat 2016 de 13 013,51€
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>16 786,16 €</b>	

Le résultat d'exploitation excédentaire qui s'élève à 101 190,91€ est affecté comme suit :

- affectation obligatoire au compte 1068 à la section d'investissement pour 0€ compte tenu des restes à réaliser en recettes pour 96 800,00€ et en dépenses pour 83 700,00€
- le solde disponible est affecté au compte 002 à la section de fonctionnement pour 101 190,91€

### Vote du budget primitif 2018

Le budget primitif de l'exercice 2018, qui s'établit comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
70 Produit de gestion courante	2 450,00 €	011 Charges à caractère général	143 030,00 €
73 Impôts et taxes	199 374,00 €	012 Charges de personnel	140 070,00 €
74 Dotations, participations	218 564,00 €	014 Atténuations de produits	35 448,00 €
75 Autres produits courants	16 500,00 €	65 Charges de gestion courante	191 916,00 €
77 Produits exceptionnels	6 900,00 €	66 Charges financières	3 250,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	101 190,00 €	67 Charges exceptionnelles	400,00 €
		042 opérations d'ordre entre sections	30 864,00 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>544 978,00 €</b>	<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>544 978,00 €</b>
<b>Section d'Investissement ( hors restes à réaliser )</b>			
<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
10 Dotation	6 280,00 €	16 Remboursements d'emprunts	18 165,00 €
13 Subvention d'investissement	249 335,00 €	20 Immobilisations incorporelles	25 900,00 €
16412 Emprunts	155 000,00 €	21 Immobilisations corporelles	414 200,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	23 142,00 €	041 Op patrimoniales	33 379,42 €
040 Op d'ordre entre sections	7 722,00 €		
041 Op patrimoniales	33 379,42 €		
001 Excédent d'investissement reporté	16 786,00 €		
<b>Total recettes investissement</b>	<b>491 644,42 €</b>	<b>Total dépenses investissement</b>	<b>491 644,42 €</b>

### Travaux de réhabilitation du groupe scolaire

Le conseil municipal accepte les résultats de l'appel d'offres qui proposent

Gros œuvre Entreprise Bray Caux Constructions	26 464,07 € HT
Bardage-couverture Entreprise MAZIRE	44 839,26 € HT
auquel s'ajoute l'option avec couverture de l'ensemble du bâtiment	21 118,63 € HT
Menuiseries extérieures aluminium-métallerie Entreprise MPO	52 477,99 € HT
Menuiserie intérieures-cloisons-plafonds suspendus Entreprise AIB Menuiserie	40 990,00 € HT
Electricité courants forts et faibles Entreprise SCAE	16 394,00 € HT
Plomberie-chauffage-ventilation Entreprise FOLLIN Frères	37 354,95 € HT
Revêtements de sols souples-carrelage Entreprise Le Revêtement Moderne pour	8 495,50 € HT
Peintures Entreprise SRP	14 472,06 € HT
Voiries et réseaux divers Entreprise HAVE SOMACO	8 127,49 € HT

**Total 270 733,95 € HT**

#### **- Travaux divers**

Remplacement du portail entreprise PMF	1 678,00 € HT
Modification du branchement électrique ENEDIS	1 240,20 € HT

#### **- Location de classes mobiles**

Location de 3 classes mobiles de 54m <sup>2</sup> et de sanitaires pour une durée de 4 mois : société ALGE-CO	27 231,92 € HT
---	----------------

>>>



### **Tarifs de location des salles**

Le conseil décide de modifier les prix des locations de salles à compter du 1er janvier 2019 :  
la salle polyvalente : location week end : 400,00 €. Location une journée en semaine : 300,00 €  
le restaurant scolaire : location week-end : 220,00 €. Location une journée en semaine : 150,00 €

### **Questions diverses :**

Mise en place d'une commission de travail chargée de définir un projet d'aménagement d'une aire de jeux et d'obtenir des devis pour le budget 2019.

Mesdames Annie Jegat, Christine Hunkeler et Messieurs Benoît Clatot, Rémi Guyomard, Philippe Durin, Alain Nave feront partie de la commission.

## **Projets et réalisations**

---

### **Groupe scolaire**

Les travaux sur le groupe scolaire devraient démarrer durant l'été et se prolonger jusqu'aux vacances de toussaint. Pendant les travaux les enfants seront accueillis dans des classes provisoires installées sur le terrain de pétanque à côté de la Mairie.

### **Chemin piéton**

Un premier tronçon de cheminement piéton a été réalisé entre le lotissement du Moulin à vent et l'abri bus du Dimage. Ce chemin se prolongera à terme jusqu'au centre du village

### **Abri bus**

Un abri bus a été mis en place au centre village, ces travaux s'achèveront par la modification de l'accès au restaurant scolaire pour les enfants fréquentant la cantine scolaire et de la garderie.



### **Plateforme de stockage et assainissement de la salle polyvalente**

A proximité de la salle polyvalente une plateforme a été réalisée pour permettre le stockage des matériaux et matériels actuellement entreposés entre le groupe scolaire et l'ancien presbytère. L'assainissement de la salle polyvalente a été mis aux normes. A cette occasion la place de stationnement pour personne à mobilité réduite a été déplacée sur la partie plane du parking à proximité de l'entrée de la salle



### **Ruissellement des eaux**

Après les travaux réalisés suite aux derniers orages importants constaté sur la commune (talus de protection - rue des Lesques, réhabilitation d'une mare tampon au Thil – rue des Fondateurs, réalisation d'un caniveau de protection Rue du Temps Perdu), une fascine a été mise en place près de la réserve incendie du Thil.

### **Réflexion en cours**

Mise aux normes de la défense incendie : réflexion sur un plan pluriannuel.

Aménagement d'aire à destination des jeunes, de terrain de pétanque....: une commission a été formée pour travailler sur ce projet d'ici la fin de l'année.

Aménagement de la plateforme de stockage : définition des besoins

## Bibliothèque

Depuis le mois de Décembre dernier, les lecteurs ont pu apprécier les peintures de Nathalie HEMERY sur les murs de la bibliothèque.

Actuellement sont exposées les sérigraphies de NIKKO KKO.

Originaire de Rouen, NIKKO KKO peint et dessine depuis qu'il est gamin.

Il a pris des cours de dessin à l'école des Beaux-arts et il obtient une licence d'arts Plastiques à l'université du Mirail de Toulouse.

C'est lors d'une période de vie à Barcelone que le jeune artiste se familiarise avec l'art urbain. Aujourd'hui il vit à Toulouse et il approfondit son monde « étrange », qui se compose d'animaux et d'humains, d'enfants tristes aux gros yeux noirs, de marionnettes dépressives, de poupées folles, d'ânes mécaniques, de jouets détraqués, de clowns sans numéros, de pantins alcooliques.

« L'art est une façon d'interpréter le monde dans lequel on vit. Mes personnages veulent s'échapper de ce monde industriel et urbain » explique Nikko.

Il trouve de l'esthétique dans des choses aussi improbables que des voitures entassées les unes sur les autres.



## Café-tricot

Projet d'ouverture d'un "café-tricot" pour la rentrée...

Débutante ou confirmée, venez partager un moment créatif et convivial

Au point mousse, jersey, jacquard ou points irlandais, on peut faire des bonnets, des écharpes, des pulls, de la layette etc...

Intéressé (e)?

Que vous ayez 7 ou 97 ans contactez-moi au 06 24 36 43 63

Quels jours et quels horaires vous conviendraient? Lundi 15-17h?

Plus tard? Un autre jour?



Pour plus de renseignement contactez  
Françoise au 06 20 36 43 63

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur [www.auzouillesurry.fr](http://www.auzouillesurry.fr)

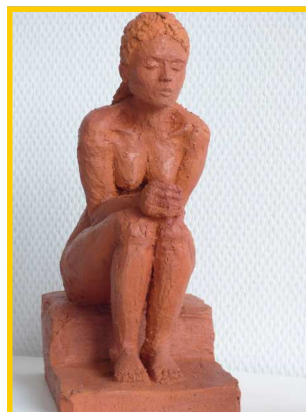
## Le Printemps des Arts

Les 24 et 25 mars quatorze artistes et une association de sculpteurs ont offert au public une exposition colorée et diversifiée de leur talent.

Le vernissage a eu lieu en présence de Monsieur Philippe Masson, suppléant de Madame Annie Vidal, députée, Madame Hélène Brohy, conseillère départementale, des élus et des membres des associations d'Auzouville.



Jacques Lanchon



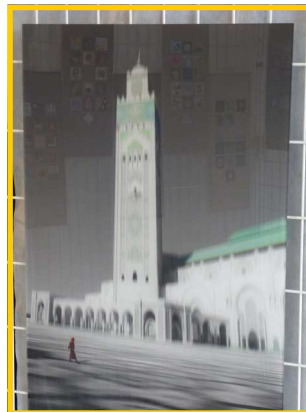
Claire Pujervie



Danielle Dezerot



Muriel Monfort



Denis Mansilha



Julie Lemonnier

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur [www.auzouvillesurry.fr](http://www.auzouvillesurry.fr)





Alain Nave



Eliane Cailleteau



Nathalie Hemery



Lorsa



Régine Duval



Danny Quesnel



Marie-Hélène Lecuyer



Atelier Roger Douville



Jacques De Vos

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur [www.auzouillesurry.fr](http://www.auzouillesurry.fr)

## Agenda

Lundi 8 mai	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Vendredi 29 juin	Marché festif	Association Four à Pain
Dimanche 12 août	Foire à tout	Animation village+bénévoles
Mercredi 15 août	Fête patronale	Associations, municipalité+bénévoles
Samedi 06 octobre	Distribution colis des Aînés	CCAS
Samedi 20 octobre	Soirée-repas	Animation village
Dimanche 04 novembre	Foire aux vêtements	Animation village
Dimanche 11 novembre	Commémoration de l'Armistice	Anciens Combattants
Dimanche 18 novembre	Spectacle de Théâtre	Club des Bons Amis
Samedi 24 novembre :	Repas des Aînés	Club des Bons Amis
Samedi 15 décembre :	Noël des Enfants	Animation village, municipalité+bénévoles

## Etat Civil

### Naissances :

Giulia GAMBU née le 08 février 2018

Victor GUERINOT né le 09 février 2018

Maélan LEBRETON né le 12 mars 2018

## Rappeler toujours rappeler!!!

Régulièrement nous rappelons dans ce bulletin un certain nombre de règles à respecter et malgré cela nous sommes confrontés à des remarques voire des plaintes en Mairie.

Le suivi de ces quelques conseils contribue largement à notre qualité de vie, à nos bonnes relations avec le voisinage :

- Horaires des activités génératrices de nuisances sonores (tonte, bricolage,...) : respect de l'arrêté de la Préfecture de la Seine Maritime du 16 octobre 2017
- Animaux domestiques : ne les laissez pas divaguer, évitez que les aboiements ne perturbent le voisinage.
- Destruction des déchets verts : ne les brûlez pas, portez les à la décharge communale ou à la déchetterie. (Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts)
- Ordures ménagères et tri sélectif: sortez vos sacs ou conteneurs la veille du ramassage et ne laissez pas vos conteneurs sur le domaine public, rentrez les à l'intérieur de votre propriété.
- Etiquetage des boîtes aux lettres: pour faciliter le dépôt du courrier, des colis postaux, des informations communales, etc... pensez à mettre votre nom sur votre boîte aux lettres (norme NF D 27 405 et NF D 27 404).
- Code de la route: respectez la vitesse réglementaire même en l'absence de signalisation, adaptez votre conduite à chaque situation. Stationnez vos véhicules à l'intérieur de votre propriété, ne stationnez pas aux endroits dangereux (carrefour, virage,...) (Article R417-9 et R417-10 du code de la route).

### Ensemble respectons les réglementations.

**Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.**

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

**Directeur de publication :** Le Maire

**Chargé de la rédaction :** la commission communication

**Les rédacteurs :** Les élus municipaux, les associations, les habitants

**Impression :** FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

**Distribution :** à la responsabilité de la commune les élus [www.auzouillesurry.fr](http://www.auzouillesurry.fr)